

**Zeitschrift:** Revue suisse de photographie  
**Herausgeber:** Société des photographes suisses  
**Band:** 14 (1902)  
  
**Rubrik:** Écho des sociétés

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 17.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



## ECHO DES SOCIÉTÉS



### Société genevoise de Photographie.

*Séance du 6 novembre 1902, tenue au local ordinaire,  
sous la présidence de M. Bosson, président.*

Vingt-trois membres sont présents.

Après la lecture du procès-verbal et la votation sur une candidature, le président fait les communications habituelles sur les affaires intérieures de la société.

Puis la parole est donnée à M. Faizan pour sa communication. — Notre collègue n'entend pas faire une conférence, mais simplement communiquer un papier virant sans or. Le virage se fait dans l'eau salée puis on met directement le papier dans l'hyposulfite — M. Faizan fait passer quelques épreuves très réussies.

La communication de M. Faizan provoque quelques réflexions et il paraît résulter que la question importante est celle de la conservation des épreuves faites sur ce papier.

*Communication de M. Mazel sur la préparation des papiers salés.* — Le Dr Mazel fait l'historique de ce papier, puis abordant la préparation, il divise son sujet en trois parties.

- 1° L'encollage y compris le choix du papier.
- 2° Le salage.
- 3° La sensibilisation.

Le savant conférencier traite ces trois points de la façon la plus intéressante et à l'appui de ses conclusions il fait passer un certain nombre de superbes épreuves sur papier salé. — Le Dr Mazel est vivement félicité par l'assemblée.

L'assemblée discute encore une question relative à la bibliothèque et après quelques propositions individuelles la séance est levée.

---

*Séance du 27 novembre, tenue au local ordinaire,  
sous la présidence de M. Bosson, président.*

Vingt-quatre membres sont présents.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté, puis après la réception de deux candidats, la parole est donnée à M. Brun

pour sa communication sur le procédé à la gomme bichromatée à plusieurs couches et à trois couleurs.

M. Brun fait un très intéressant exposé de son sujet et fait circuler une série d'épreuves qui démontrent la supériorité du procédé à plusieurs couches.

M. Mazel présente ensuite des diapositives en couleurs (photographie des couleurs par la méthode indirecte).

Cette partie de l'ordre du jour avait attiré un nombreux auditoire.

L'attente des collègues qui s'intéressent à ces sortes de travaux n'a pas été déçue, aussi est-ce avec un succès marqué que l'auteur du procédé, le D<sup>r</sup> A. Mazel, présente à la lanterne une série de clichés représentant des natures mortes, des bouquets et spécialement des paysages pris au bord du lac et ailleurs.

Après avoir approfondi les divers procédés existants, M. Mazel prie l'assemblée de prendre note de son nouveau procédé dont il se réserve de donner l'explication en temps voulu.

De nouveaux applaudissements accueillent cette proposition et M. le président, en faisant remarquer combien les tons obtenus diffèrent de ceux réalisés jusqu'à ce jour par les autres méthodes, félicite l'auteur pour ses intéressants résultats.

Le reste de la soirée est consacré à des travaux pratiques d'agrandissement sur papiers négatifs, à l'examen à la lanterne des diapositives en vue de la soirée de projections, puis la séance est levée.



### Photo-Club de Lausanne.

*Assemblée ordinaire du 2 décembre 1902.*

Présidence de M. Jules KREIS, président.

La séance est ouverte à 8 h. 45 du soir, au local.

Le précédent procès-verbal est lu et adopté.

Les sujets suivants sont admis pour le concours du 31 mars 1903 :

- 1° Plaisirs d'hiver.
- 2° Etude d'animaux.
- 3° Sujet libre.

Le concours organisé entre les jeunes gens de moins de 20 ans, s'est clôturé le 30 novembre. Un certain nombre de travaux sont parvenus au comité, à qui l'assemblée donne pleins pouvoirs pour l'organisation et la distribution des récompenses. Un jury de cinq membres est nommé séance tenante, pour l'examen des dits travaux.

Il est passé à la suite de la discussion concernant la revision des

statuts. Voici les modifications apportées aux articles non encore remaniés dans la précédente séance :

Il est créé deux nouvelles catégories de membres, les passifs et les membres en congé ; ces derniers étaient classés sous la rubrique de correspondants, dans les anciens statuts.

Au chapitre des admissions : sont admis, sur leur demande, membres en congé, les sociétaires quittant le canton de Vaud pour un temps indéterminé. — Art. 4. La société peut décerner le titre de membre correspondant à toute personne qui, par ses capacités, concourt au développement de l'art photographique. — Art. 5. Le titre de membre honoraire pourra être conféré par l'assemblée générale, ou sur préavis du comité à une assemblée ordinaire, à tout membre ayant rendu de réels services au Club, ainsi qu'à toute autre personne qui se sera distinguée dans le domaine de la photographie. — Art. 6. La qualité de membre actif donne droit gratuitement à tout les avantages du Photo-Club, soit : cours et conférences-causeries, usage du laboratoire et instruments ainsi qu'à la possession d'un casier, etc., etc. — Art. 7. La qualité de membre passif ne donne droit gratuitement qu'à l'usage du laboratoire, aux conférences-causeries et à la voix consultative aux assemblées. Les membres passifs ne peuvent jouir des autres avantages du Club que moyennant finance, suivant un tarif élaboré par le comité. Ils ne peuvent participer à aucun concours, ni être élus au comité sans acquérir la qualité de membre actif. — Art. 32. La finance d'entrée est fixée à 5 fr. La contribution annuelle est de : pour les membres actifs 20 fr. ; pour les membres passifs 12 fr. ; et pour les membres en congé 5 fr. Les membres honoraires et correspondants sont exonérés de toute finance. L'année comptable part du 1<sup>er</sup> février. D'autres articles n'ont subi que de légères modifications. Les nouveaux statuts entrent immédiatement en vigueur.

Communications diverses. Le président annonce que le comité a désigné MM. J.-F. Revilliod, à Nyon et P. Rosset, chef d'Institut, à Lausanne, comme membres de la commission technique.

Le comité demande l'autorisation d'éditer une brochure énonçant les avantages qu'il y a de faire partie d'une société photographique. Cette brochure serait remise gratuitement aux membres pour être distribuée à leurs amis. A l'occasion du Centenaire vaudois, l'assemblée décide de demander l'appui des photographes professionnels et amateurs du canton pour réunir, dans un album, toutes les épreuves de cortèges historiques, festspiels, etc. Cet album sera conservé au Musée de photographie documentaire vaudois.

Sur la proposition d'un membre, il sera dorénavant interdit de fumer dans les assemblées et réunions du Club.

La séance est levée à 11 <sup>3</sup>/<sub>4</sub> h.

*Le secrétaire :*

E. ROUGE.